

BEYNAT ROCHE ENERGIES
ZA Le Guinassou
24120 LA FEUILLADE
Tél : 05 55 23 79 16
Fax : 05 55 74 29 49
TVA : FR73 753251354

Livraison :

EURL LGTP

673 ROUTE DE FROUGE

46400 AUTOIRE

EURL LGTP

673 ROUTE DE FROUGE

46400 AUTOIRE

Facture

Numéro pièce : **450116**

Cliant : **C0047742**

Votre référence :

Date : **20/04/2026**

Date Livraison : **20/04/2026**

TVA Intra

Page 1

Désignation	Quantité	Prix unit. HT	Unité	Montant	TVA
Bon de livraison / Pré facture no 463912 du 20/04/2026 LGTP - 673 ROUTE DE FROUGE - 46400 AUTOIRE Commande no 243705 du 17/04/2026 TRACTION FORCE PLUS (Gazole Non Routier additivé) Nouvelles Coordonnées Bancaires Sur compte : CR CENTRE FRANCE IBAN : FR76 1680 6099 3966 0568 5227 201 BIC : AGRIFRPP868	1 000,00	1 661,670	M3	1 661,67	1

Afin de vous aider à mieux comprendre votre facture en fioul et carburants, nos prix sont exprimés en Euro/M3 et les quantités restent exprimées en litres. Tout retard de paiement produira de plein droit des intérêts de retard calculés à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€uros et des frais engagés par notre service recouvrement s'ils sont supérieurs à cette indemnité. Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à paiement intégral et effectif de leur prix par le Client. Notre société ne pratique pas l'escompte. Voir nos CGV au verso.

fin de vous aider à mieux comprendre les modalités de paiement de vos factures, nous vous informons que le montant de l'indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est versé à votre client, à raison de trois fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire de un montant de 400 euros est

BEYNAT ROCHE ENERGIES
Produits Pétroliers • Lubrifiants • Assainissement
ZA Le Guinassou - 24120 LA FEUILLADE - France
Tél : 05 55 23 79 16 - Fax : 05 55 74 29 49
Siège : 7, Rue Larenaudie - 19000 TULLE
www.beynatroche.fr

SAS au capital de 300 000 € - RCS Brive B 753 251 354 - APE 4778B - SIRET 753 251 354 00019 - Numéro d'identification TVA 753 251 354

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

